Nations Unies A/71/256

Assemblée générale

Distr. générale
29 juillet 2016
Français
Original : anglais

Soixante et onzième session
Point 19 j) de l'ordre du jour provisoire*
Développement durable

Développement durable dans les régions montagneuses

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Les régions montagneuses et les terres d'altitude ont une importance universelle : elles fournissent l'eau et d'autres biens et services mondiaux à l'humanité. Les écosystèmes de montagne, cependant, sont extrêmement vulnérables aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes et à la dégradation des terres et se rétablissent lentement après les catastrophes et les chocs. Dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, les États Membres ont pris l'engagement de ne laisser personne de côté et souligné qu'il était important d'aider d'abord les plus défavorisés. Les communautés montagnardes dans les pays en développement sont particulièrement vulnérables et une attention particulière doit leur être portée du fait qu'une personne sur trois dans ces régions risque la faim et la malnutrition.

Pour atteindre les objectifs de développement durable et les cibles portant sur les régions montagneuses ainsi que sur la pauvreté, la faim, l'agriculture durable, les changements climatiques et l'égalité des sexes, il faut accorder la priorité aux régions montagneuses en portant une grande attention aux problèmes spécifiques auxquelles elles sont confrontées et aux possibilités qu'elles renferment. Des politiques portant spécifiquement sur les régions montagneuses et la participation des communautés montagnardes aux processus de prise de décision et de renforcement des capacités permettront d'améliorer les moyens d'existence de ces communautés tout en assurant la préservation et la restauration des écosystèmes de montagne. Plus particulièrement, des efforts doivent être déployés pour approfondir les connaissances scientifiques sur les régions montagneuses et recueillir des données ventilées en vue d'analyses de qualité et de politiques rationnelles et, en dernière analyse, du changement.

* A/71/150.

16-13014 (F)

Merci de recycler

Introduction

1. En 1998, l'Assemblée générale a adopté la résolution 53/24, par laquelle elle a proclamé l'année 2002 Année internationale de la montagne. Elle a encouragé les gouvernements, les organismes des Nations Unies et toutes les autres parties intéressées à profiter de cette année pour faire mieux percevoir l'importance de la mise en valeur durable des montagnes. En 2003, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a établi un rapport sur les réalisations de l'Année, qui a été transmis à l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/58/134).

2. Grâce à l'appui apporté dans le cadre de l'Année internationale de la montagne, 78 comités nationaux chargés de mener une action au niveau national ont été créés, et les partenariats avec les parties intéressées par les questions relatives aux montagnes ont été renforcés, ce qui a débouché sur le lancement du Partenariat international pour le développement durable des régions de montagne (Partenariat de la montagne) au Sommet mondial pour le développement durable, tenu en 2002.

3. L'Année internationale de la montagne a abouti à l'adoption de la résolution 57/245 par l'Assemblée générale qui a déclaré le 11 décembre Journée internationale de la montagne, à compter de 2003, et a encouragé la communauté internationale à organiser ce jour-là des manifestations à tous les niveaux en vue de souligner l'importance du développement durable des montagnes.

4. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 68/217 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante et onzième session, un rapport sur l'état du développement durable dans les régions montagneuses. Le rapport a été établi par la FAO et le secrétariat du Partenariat de la montagne en collaboration avec les gouvernements, les organismes compétents du système des Nations Unies et d'autres organisations .

Renseignements généraux sur les régions montagneuses et défis à relever

5. Occupant 22 % des terres émergées, les régions montagneuses pourvoient à la subsistance d'environ 13 % de la population mondiale et offrent à l'humanité des biens et des services essentiels tels que l'eau douce, une grande diversité biologique, des aliments et des sources d'énergie. Ce sont des zones riches en diversité culturelle, en savoirs, en spiritualité, qui constituent également des destinations de loisirs et de tourisme. Or le risque d'insécurité alimentaire touche une personne sur trois dans les zones montagneuses des pays en développement. Entre 2000 et 2012, le nombre d'habitants de ces zones, qui étaient vulnérables à l'insécurité alimentaire a augmenté dans le monde. En 2000, plus de 250 millions de personnes vivant dans les zones montagneuses étaient considérées comme vulnérables à l'insécurité alimentaire, soit environ 35 % de la population montagnarde du monde. En 2012, d'après une nouvelle étude de la FAO[1], alors que la population montagnarde n'a augmenté que de 16 %, le nombre des montagnards vulnérables a augmenté de 30 %, pour atteindre près de 329 millions de personnes,

[1] R. Romeo et coll., *Mapping the vulnerability of mountain peoples to food insecurity*. (Rome, FAO, 2015).

soit 39 % de la population montagnarde du monde. Ces données montrent que les progrès et les améliorations du niveau de vie dans le monde ne semblent pas avoir touché les régions montagneuses et que de nombreuses communautés montagnardes souffrent encore toujours de la pauvreté et de la faim.

6. Les changements climatiques, la variabilité du climat et les catastrophes d'origine climatique, conjugués à la marginalisation politique, économique et sociale, aggravent la vulnérabilité des populations montagnardes aux pénuries alimentaires et à la pauvreté extrême. L'accès limité à l'éducation, à la santé, à la formation, au crédit et aux marchés constitue également des obstacles à leur développement et aboutit à l'émigration interne.

7. Grâce à leurs savoirs, leur expérience et leur aptitude à s'adapter à des environnements fragiles, les communautés montagnardes peuvent offrir des solutions pour assurer la gestion durable des ressources naturelles. Les populations montagnardes, qui pratiquent essentiellement l'agriculture familiale, ont élaboré au cours des siècles un système de pratiques résilientes pour faire face à des ressources naturelles limitées et à des conditions de vie difficiles, en fondant leurs moyens d'existence sur des activités extrêmement diversifiées. L'agriculture dans les régions montagneuses utilise peu de combustibles fossiles, d'engrais minéraux et de pesticides et comporte beaucoup moins de conséquences sur l'environnement que l'agriculture des plaines.

Les régions montagneuses et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

8. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comprend les trois cibles suivantes qui concernent directement le développement durable dans les régions montagneuses :

a) la cible 6.6 : D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs;

b) la cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux;

c) la cible 15.4 : D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.

9. Le secrétariat du Partenariat de la montagne est l'entité relevant de la FAO, qui est chargée d'évaluer les efforts déployés pour atteindre l'objectif 15. 4; il a élaboré un indicateur officiel, l'indice de couverture végétale des montagnes du fait de de corrélations directes entre la couverture végétale des zones montagneuses, leur état de santé et leur rôle d'écosystèmes. Le suivi de l'évolution de la végétation des montagnes dans le temps permet d'évaluer convenablement l'état de préservation des écosystèmes de montagne. La surveillance de l'indice de couverture végétale des montagnes dans le temps peut fournir des informations sur les forêts, les zones agricoles et la couverture végétale : la baisse de cet indice

pourrait être due au surpâturage, au défrichement, à l'urbanisation, à l'exploitation des forêts, à l'extraction du bois, à la collecte de bois de feu. Son augmentation pourrait être liée à la restauration des sols, au reboisement, au boisement ou aux pratiques agricoles. Cet indicateur se fonde sur Collect Earth, outil libre modulable en fonction des besoins et méthodologies spécifiques de collecte des données. Il se fonde sur des images multi-temporelles à haute résolution de Google Earth, des cartes Bing et les jeux de données Landsat 7 et 8 du moteur Google Earth. Les données et les images sont stockées et disponibles dans le monde et pour une année quelconque depuis 2000, ce qui permet le suivi des changements dans le temps. Les données sur les zones montagneuses sont tirées de la carte mondiale des montagnes FAO/secrétariat du Partenariat de la montagne de 2015.

Changements climatiques dans les zones montagneuses (objectif de développement durable 13)

10. Dans les écosystèmes de montagne, la hausse des températures aggrave la situation de nombreuses communautés montagnardes qui souffrent déjà de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté. De 2011 à 2016, l'adaptation écosystémique mondiale dans le Programme sur les écosystèmes de montagne a été mise en œuvre conjointement, en tant que programme phare, par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, et financée par le Gouvernement allemand dans le cadre de l'Initiative internationale pour le climat, en partenariat avec les Gouvernements népalais, ougandais et péruvien. Ce programme adopte une approche qui aide les populations à s'adapter aux conséquences néfastes des changements climatiques grâce à la gestion durable, la préservation et la restauration des écosystèmes naturels et des agroécosystèmes, dans le cadre d'une stratégie d'adaptation globale. Il prend en compte les tendances des conséquences des changements climatiques pour réduire la vulnérabilité et renforcer la résilience des écosystèmes et des populations face aux répercussions des changements climatiques. Les enseignements tirés sont notamment la nécessité d'adopter une approche par étapes dans la réalisation des évaluations participatives initiales pour démontrer aux communautés l'utilité de l'adaptation écosystémique, de procéder à des évaluations de la vulnérabilité et des études d'impact pour établir le bien-fondé des mesures d'adaptation écosystémique pour réduire les vulnérabilités, de promouvoir sans délai des mesures assorties d'incitations avant que les avantages de l'adaptation écosystémique soient évidentes et d'adopter une approche paysagère.

11. L'Autriche apporte son assistance au PNUE pour promouvoir la coopération régionale et interrégionale pour l'adaptation aux changements climatiques dans les régions montagneuses des Andes, du sud du Caucase, de l'Afrique de l'Est, de l'Asie centrale et des Balkans occidentaux, dans le cadre du projet, dirigé par le PNUE, sur la lutte, au niveau sous-régional, contre les changements climatiques dans les pays en développement aux écosystèmes de montagne fragiles. Dans le cadre de ce projet, le PNUE a produit la série *Mountain Adaptation Outlook* qui réunit les meilleures pratiques d'adaptation, notamment les études et activités de suivi essentielles à l'élaboration d'interventions locales efficaces et des projets pilotes prêts à être transposés à plus grande échelle. Comme mesure concrète de suivi, plusieurs pays montagneux comme l'Azerbaïdjan et la Géorgie, se sont

engagés à renforcer les mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les écosystèmes de montagne en utilisant l'assistance technique et des instruments financiers tels que le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'adaptation.

12. Certains des risques communs à toutes les régions montagneuses ou presque sont les suivants : la propagation des maladies à vecteur vers des altitudes plus élevées par suite du réchauffement climatique, la disponibilité réduite de l'eau en raison de la fonte des glaciers et de la dégradation des écosystèmes des terres d'altitude (telles que les zones humides et les terres à pâturage), l'appauvrissement de la biodiversité, les mauvaises récoltes causées par des phénomènes climatiques extrêmes plus fréquents. Dans toutes les régions, l'élaboration de mesures d'adaptation est encore à ses débuts. Les recommandations comprennent notamment des mesures telles que le développement du suivi de l'hydrologie, les systèmes d'alerte avancée en cas de catastrophes naturelles, la promotion de récoltes résistantes à la sécheresse, la participation plus grande des femmes et des minorités ethniques et le renforcement de la coordination entre les parties prenantes en ce qui concerne les ressources en eau douce, notamment la coordination internationale dans la gestion des bassins communs.

13. Les participants à la réunion ministérielle de la Commission inter-États sur le développement durable, tenue à Douchanbé du 24 au 28 novembre 2014, ont reconnu la nécessité de mesures renforcées concernant l'adaptation aux changements climatiques dans les régions montagneuses. En conséquence, la Commission, son centre régional pour les régions montagneuses d'Asie centrale et le PNUE ont convenu de mettre en œuvre conjointement le projet sur la lutte, au niveau sous-régional, contre les changements climatiques dans les pays en développements aux écosystèmes de montagne fragiles, et ont produit un document intitulé « Outlook on climate change adaptation in mountain regions of Central Asia » dans la série *Mountain Adaptation Outlook*.

14. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a lancé, dans le cadre de son Programme hydrologique international, un projet sur le thème « Assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau : répercussions des événements climatiques et mesures d'adaptation prises en Afrique, dans les Amériques, en Asie et en Europe », qui contribue à l'évaluation de la vulnérabilité et recense les stratégies d'adaptation existantes dans les régions vulnérables telles que les zones montagneuses. Ce programme a également permis de coordonner des études sur l'équilibre de la masse des glaciers ainsi que des programmes de formation et de renforcement des capacités dans les régions montagneuses. Le Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO apporte des contributions au développement durable dans les régions montagneuses et, conjointement avec le Programme hydrologique international, à l'organisation d'expositions et à l'élaboration de dossiers de synthèse et d'autres publications sur les effets des changements climatiques dans les régions montagneuses.

15. Au niveau intergouvernemental, les ministres participant à la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates, tenue en 2014, ont adopté le Programme stratégique sur l'adaptation aux changements climatiques dans la région des Carpates. La Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates et son groupe de travail sur l'adaptation aux changements climatiques ont été invités à se joindre au Programme européen d'adaptation aux changements

climatiques, dirigé par l'Agence européenne pour l'environnement. Ce programme, qui est une initiative de la Commission européenne, vise à permettre à l'Europe de s'adapter aux changements climatiques grâce au partage d'informations sur cette question.

16. Le pôle d'Asie centrale du Partenariat de la montagne coopère avec les parties prenantes régionales pour incorporer l'action pour les montagnes dans les processus de développement des pays de la région. De concert avec le Centre pour la lutte contre les changements climatiques et la réduction des catastrophes, qui a son siège au Tadjikistan, il promeut la participation du public à l'élaboration de politiques par des débats et des consultations aux niveaux local, national et sous-national au Tadjikistan. Le renforcement des capacités institutionnelles pour la plate-forme de dialogue du Kirghizistan sur les changements climatiques est assuré par un processus de gestion sans exclusive des questions climatiques, qui garantit la prise de décisions éclairées et fondées sur des données factuelles.

17. Une attention particulière a été portée aux régions montagneuses aux trois dernières sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Lors d'une réunion sur le renforcement de la résilience face aux changements climatiques dans les régions montagneuses, tenue le 16 novembre 2013 à Varsovie à l'occasion du Forum mondial sur les paysages, en marge de la dix-neuvième session de la Conférence des Parties, l'attention a été attirée sur la démarginalisation des communautés locales, considérée comme essentielle au renforcement de la résilience face aux changements climatiques dans les régions montagneuses et à la généralisation de l'adaptation aux changements climatiques. En décembre 2014, à la vingtième session de la Conférence des Parties, des représentants des pays montagneux les moins avancés d'Afrique et d'Asie ont parlé d'une même voix en faveur des régions montagneuses et de la nécessité d'allouer une part équitable des fonds mondiaux pour le climat aux activités permettant de faire face aux conséquences des changements climatiques et de promouvoir l'adaptation dans les régions montagneuses. Les manifestations parallèles ont donné un aperçu des progrès accomplis dans l'adaptation face aux changements climatiques, l'atténuation des conséquences de celles-ci et la surveillance de l'environnement des régions de montagne dans le monde et elles ont été l'occasion de demander aux États Membres d'unir leurs forces et de partager les solutions et les ressources à l'échelle mondiale. Lors de la vingt et unième session de la Conférence des Parties, tenue en 2015 à Paris, le Partenariat de la montagne a organisé une manifestation parallèle sur le thème « Renforcement de la résilience face aux changements climatiques dans les régions montagneuses », qui illustrait les diverses approches adoptées pour renforcer la résilience.

Gestion des bassins versants et gestion forestière durable dans les régions montagneuses

18. Une approche paysagère intégrée, qui prend en compte la gestion des ressources naturelles, l'insuffisance des ressources en eau et les pénuries alimentaires ainsi que la résilience face aux changements climatiques, peut conduire au développement durable des terres d'altitude et à l'amélioration des moyens d'existence des communautés locales. L'équipe chargée de l'eau et de la montagne du Département des forêts de la FAO apporte une assistance technique dans les

questions sur les interactions entre la forêt et l'eau, la gestion des bassins versants et le développement durable dans les régions montagneuses, la promotion des projets, processus et politiques dans les régions montagneuses, notamment de l'Équateur, du Guatemala, du Kirghizistan et de l'Afrique de l'Ouest. Un projet sur l'atténuation de la pauvreté et la lutte contre la désertification grâce à la collaboration dans la gestion des bassins versants, mis en œuvre entre 2010 et 2015 en Équateur, au Maroc, en Mauritanie et au Pérou, a permis de promouvoir une approche harmonisée de la gestion des bassins versants, de renforcer les capacités, de soutenir le développement institutionnel et d'arrêter de grandes orientations fondées sur des données factuelles. Les enseignements tirés de projets récemment achevés sur la gestion des bassins versants soulignent l'importance des activités intersectorielles, à différentes échelles et avec des multiples acteurs, dans le cadre d'une approche paysagère intégrée, pour obtenir non seulement des avantages environnementaux mais également d'autres retombées sociales et économiques positives qui améliorent les moyens d'existence et la sécurité alimentaire dans les régions montagneuses. Les résultats indiquent également la nécessité d'élaborer des indicateurs qui permettront d'évaluer et de quantifier ces avantages multiples ainsi que des outils qui faciliteront l'analyse des possibilités d'intervention et la définition des priorités durant la phase de planification.

19. La protection des sols et de l'eau par les forêts a été évaluée au moyen d'essais sur des sites forestiers pilotes, notamment dans les régions montagneuses du Mexique, du Népal et du Vietnam, en vue d'élaborer des méthodes fiables et économiques qui faciliteront la collecte, l'analyse et la communication des données, en particulier dans les pays en développement, au moyen notamment d'une enquête disponible en ligne grâce à des applications libres. L'amélioration des informations sur les fonctions des forêts de montagne permettra aux gestionnaires d'élaborer des plans et pratiques fondés sur des données factuelles pour renforcer la résilience face aux catastrophes et la sécurité hydrique.

20. Le projet de la FAO sur les changements climatiques et les forêts de montagne, financé par le Gouvernement italien, porte sur les liens entre la pauvreté et l'utilisation non durable des ressources naturelles, qui obèrent les communautés montagnardes vulnérables de pays tant continentaux qu'insulaires. Ce projet est spécifiquement lié aux objectifs de développement durable 1, 2, 13 et 15. L'un de ses produits est l'élaboration d'outils visant à surveiller la diversité biologique en vue de réduire les émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Jusqu'ici ce projet a permis d'élaborer un protocole d'évaluation de la biodiversité forestière de ce pays, qui a été incorporé dans le premier inventaire national des forêts, élaboré dans le cadre des activités de réduction de ces émissions. La Papouasie Nouvelle-Guinée est le premier pays, parmi ceux qui participent au processus de réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts, à effectuer systématiquement la collecte simultanée d'indicateurs de la biodiversité forestière et de stocks de carbone au niveau national. L'inventaire simultané des données sur la réduction des émissions de carbone et sur la protection de la diversité biologique permettra d'évaluer objectivement les conflits entre la protection de la diversité biologique et la réduction des émissions, ce qui est une condition préalable à la gestion durable des forêts et à l'amélioration des moyens d'existence des communautés forestières locales.

21. Un projet sur les forêts naturelles et les zones protégées en Argentine a permis de modifier le cadre juridique et réglementaire régissant les forêts naturelles des Andes et de renforcer leur gestion et leur préservation. Le Département de la planification et de la politique environnementale du Ministère de la santé et de l'environnement dirige la mise en œuvre d'un projet sur les mesures visant à encourager la préservation des services fournis par les écosystèmes d'importance mondiale en vue d'appliquer à titre expérimental les modalités de rémunération des services fournis par les écosystèmes en Argentine. Le projet sur la gestion durable des terres dans le nord-ouest de l'Argentine porte sur les zones arides, semi-arides et subhumides du pays, l'objectif étant d'améliorer la qualité de vie des communautés rurales et de préserver les écosystèmes.

22. Au Forum de Douchanbé sur les pays montagneux, tenu en 2015 sur le thème « L'eau et la montagne », le Tadjikistan a demandé aux gouvernements nationaux, aux administrations locales, aux communautés et aux organismes de développement de souscrire à l'objectif de développement durable 6 sur l'accès de tous à l'alimentation en eau et à l'assainissement, de reconnaître le rôle clé des montagnes dans la réalisation de cet objectif et d'adopter et de mettre en œuvre des pratiques de gestion intégrée des bassins versants, qui constituent, par la prise en compte des relations d'interdépendance étroite entre l'eau et la montagne, une solution viable et durable permettant de faire face et de s'adapter aux changements dans les montagnes.

Préservation de la biodiversité et écosystèmes de montagne

23. Les montagnes sont des réserves de la biodiversité mondiale. En effet elles renferment environ un quart de la diversité biologique terrestre et sont riches en espèces endémiques. Le réchauffement climatique, la modification de l'occupation des sols, le braconnage et l'exploitation minière causent des dommages considérables à la biodiversité des montagnes. La gestion durable de cette dernière est de plus en plus considérée comme une priorité mondiale. Le programme de travail sur la biodiversité des montagnes, adopté en 2004 par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, vise à atténuer l'appauvrissement de la biodiversité des montagnes pour réduire la pauvreté et améliorer la situation des habitants des terres d'altitude comme des plaines, notamment les communautés autochtones et locales dont les moyens d'existence dépendent des montagnes.

24. L'adoption du Programme 2030 et de l'Accord de Paris a imprimé un nouvel élan à la mise en œuvre efficace du programme de travail sur la biodiversité des montagnes pour atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique ainsi que les objectifs de développement durable concernant les écosystème de montagne. La mise en œuvre de ce programme de travail aura donc des conséquences importantes sur de nombreux objectifs de développement durable, notamment les objectifs 1 (élimination de la pauvreté), 2 (élimination de la faim), 3 (bonne santé et promotion du bien-être de tous), 6 (alimentation en eau), 10 (réduction des inégalités) et 15 (préservation et restauration des écosystèmes terrestres et promotion de leur exploitation durable). Par ailleurs, le Partenariat de la montagne est en mesure d'apporter des contributions à la réalisation de l'objectif 17 pour

renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et de le revitaliser.

25. En 2014, la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique comportait une évaluation à mi-parcours des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique[2]. Elle préconisait la réduction des pressions directes sur la diversité biologique ainsi que la promotion de l'exploitation durable de celle-ci et indiquait que des informations limitées existaient sur les tendances concernant certains écosystèmes particulièrement vulnérables aux changements climatiques, notamment les écosystèmes de montagne tels que les forêts nébuleuses et les *páramos* (toundras d'altitude en Amérique centrale et en Amérique du Sud). Une mesure clé qui pourrait, si elle était largement appliquée, accélérer la réalisation de l'objectif visant à renforcer les avantages découlant de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes, consisterait à réduire les pressions et, le cas échéant, à renforcer la protection et la restauration des écosystèmes qui fournissent des services essentiels (tels que les zones humides, les récifs coralliens, les cours d'eau, les forêts et les zones montagneuses).

26. Le Réseau mondial d'évaluation de la biodiversité des montagnes est une plate-forme de collaboration internationale et interdisciplinaire pour l'évaluation, la préservation et l'exploitation durable de la biodiversité des montagnes. En coopération avec le Système mondial d'information sur la biodiversité, il a mis en place un portail fournissant des données primaires géoréférencées sur les écosystèmes de montagne. Grâce à diverses options qui permettent la consultation des inventaires d'espèces par aire géographique, de localiser des espèces spécifiques et des zones protégées, de visualiser l'aire de répartition d'une espèce et d'étudier l'adéquation de l'habitat aux besoins et les lacunes dans les réserves, le portail sur la biodiversité des régions montagneuses et l'application Map of Life sur laquelle il repose constituent des outils puissants pour tous les utilisateurs, qu'ils soient profanes, professionnels, parties prenantes (par exemple l'industrie du tourisme) ou décideurs.

27. En 2015, l'Union européenne et le Gouvernement colombien ont annoncé le lancement d'un programme intitulé « Páramos : biodiversité et ressources en eau dans le nord des Andes ». Fundación Ecohabitats a élaboré, en partenariat avec l'Université d'Innsbruck et avec l'appui de l'Académie autrichienne des sciences, le Livre blanc sur les réserves de biosphère de la Colombie pour sensibiliser le pays à la préservation de ces zones, définir et mettre en œuvre des stratégies de préservation et de gestion durable, notamment la gestion intégrée des écosystèmes, élaborer des instruments financiers permettant d'appuyer la gestion des services fournis par les écosystèmes, en particulier des réglementations dans le domaine de l'hydrologie et renforcer les capacités des populations et exploitants autochtones de mettre au point des activités durables dans les *páramos*.

28. Des projets sont également mis en œuvre par Fundación Agreste en Argentine pour recenser la variété, la quantité et l'emplacement des espèces, leur situation actuelle et leur évolution et pour élaborer collectivement des stratégies permettant de préserver et de gérer durablement les espèces menacées d'extinction.

[2] Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Perspectives mondiales de la diversité biologique, quatrième édition (Montréal, 2014). Disponible à l'adresse www.cbd.int/gbo4/.

Dégradation des terres et désertification

29. Les montagnes des zones arides, où prédominent des sols instables sur des pentes raides et des événements climatiques extrêmes, sont particulièrement vulnérables à la désertification, à la dégradation des sols, à l'érosion par l'eau, à la perte de qualité chimique et physique, au déboisement et au dépérissement de la végétation. La gestion durable des terres est donc cruciale pour s'assurer des ressources naturelles et garantir les moyens d'existence des populations dans les régions montagneuses afin de parvenir à un monde sans dégradation des terres dans le contexte du développement durable.

30. World Overview of Conservation Approaches and Technologies, réseau mondial présent dans plus de 50 pays, a été officiellement reconnu par le secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification comme la principale base de données sur les meilleures pratiques de gestion durable des terres, qui comprend plus de 300 technologies provenant de plus de 50 pays.

Gestion des risques liés aux catastrophes dans les montagnes

31. Les régions montagneuses sont fréquemment touchées par des catastrophes naturelles telles que les glissements de terrain, les coulées de boues, les flux de débris et les inondations. Ces phénomènes dangereux sont souvent provoqués par de fortes précipitations et sont donc aggravés par les changements climatiques et les variations du cycle hydrologique. Comme noté dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, il est essentiel d'institutionnaliser l'évaluation, la cartographie et la gestion des risques de catastrophes dans la planification du développement rural, notamment dans les régions montagneuses. Pour réduire la vulnérabilité, il faut mettre en place des mesures de réduction des risques de catastrophes telles que les systèmes d'alerte avancée, la construction responsable, la désignation de lieux sûrs et la préservation des fonctions de protection des écosystèmes.

32. Lors des tremblements de terre catastrophiques qui ont frappé le Népal en 2015, la FAO a participé aux efforts mondiaux de secours en portant assistance à 1,5 million de personnes au total et elle a distribué aux communautés touchées des semences essentielles (de riz, de maïs, de blé et de légumes) ainsi que des sacs de stockage de céréales. En collaboration avec la Commission nationale de planification du Gouvernement népalais, le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes a formulé un cadre stratégique pour des moyens d'existence résilients dans les zones du Népal touchées par le tremblement de terre; dans ce cadre sont examinés divers choix et options stratégiques permettant de mettre au point des moyens d'existence résilients au lendemain des tremblements de terre.

33. Le Gouvernement pakistanais a mis en œuvre un projet visant à réduire les risques et les vulnérabilités découlant de la vidange brutale de lacs glaciaires en aidant les communautés vulnérables du nord du Pakistan à mieux comprendre les risques de ces inondations et à y faire face et donc à s'adapter aux pressions croissantes exercées par les changements climatiques.

34. En 2013, le premier Forum international sur les glaciers s'est conclu avec la Déclaration de Huaraz, signée par 22 institutions, qui vise à promouvoir, mettre en

œuvre et déclencher des dispositifs de suivi et d'alerte avancée en cas de catastrophe naturelle causée par le retrait rapide des glaciers.

35. Lors de la troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe, tenue en mars 2015 à Sendai (Japon), la coopération de longue date entre la FAO et le Consortium international sur les glissements de terrain a été renouvelée avec la signature des partenariats 2015-2022 de Sendai pour la promotion, au niveau mondial, de la compréhension et de la réduction des risques de glissements de terrain.

Peuples autochtones

36. La participation des communautés autochtones et des communautés montagnardes traditionnelles est une condition préalable au développement durable dans les régions montagneuses. Ce sont les gardiens des ressources naturelles et les détenteurs de techniques et pratiques traditionnelles. Le Réseau international des peuples autochtones montagnards s'est réuni, du 26 mai au 1er juin 2014 au Bhoutan, à un atelier pour examiner les mesures à prendre face aux conséquences des changements climatiques sur leur alimentation et leur système d'exploitation agricole et il a publié la Déclaration de Bhoutan sur les changements climatiques et les peuples autochtones montagnards.

37. En vue de promouvoir les moyens d'existence des peuples autochtones dans les zones reculées des Chittagong Hill Tracts, au Bangladesh, des mesures sont prises actuellement pour venir en aide aux femmes et aux hommes ruraux qui souffrent d'insécurité alimentaire grave et pour accroître leur résilience face aux chocs chroniques et saisonniers en soulignant l'importance d'une approche intégrée qui comprend la distribution d'apports agricoles, des transferts monétaires et d'importants programmes de formation à la production de fruits et légumes, à l'élevage de la volaille, à la nutrition, à la sécurité sanitaire des aliments et à leur préparation.

Égalité des sexes (objectifs de développement durable 4 et 5)

38. Les femmes sont souvent les principales gestionnaires des ressources de la montagne, les gardiennes de la biodiversité et elles sont employées en grand nombre dans l'agriculture, l'élevage et d'autres activités économiques à petite échelle. Les femmes et les filles montagnardes souvent prennent en charge l'exploitation agricole et le foyer lorsque les hommes partent dans les plaines ou à l'étranger en quête de revenus plus élevés. Or elles sont souvent privées du droit de poursuivre leurs études, ne peuvent accéder au crédit, n'ont de droits ni à la terre ni aux programmes de protection sociale.

39. En octobre 2015, le Forum international sur les montagnes en Utah a accueilli à l'Université d'Utah Valley la quatrième Conférence internationale sur les femmes et les montagnes, qui a examiné les problèmes cruciaux auxquels sont confrontés les femmes et les enfants vivant dans les régions montagneuses dans le monde et qui a

également permis d'examiner les questions d'égalité des sexes. Le document final comportait les observations finales suivantes[3] :

a) l'objectif de développement durable 5 pourrait être atteint en renforçant énergiquement les droits et le bien-être des femmes, notamment leur participation pleine et entière ainsi que l'égalité des chances pour leur permettre d'accéder à des postes de responsabilité à tous les niveaux de décision dans la vie politique, économique et publique;

b) La mise en œuvre réussie de la cible 6. 6 pourrait être réalisée en promouvant le rôle vital que jouent les femmes dans la protection de l'environnement et des sources en eau, en particulier en tant que gardiennes des connaissances traditionnelles qui renforcent la résilience et favorisent l'adaptation aux changements climatiques;

c) En ce qui concerne la cible 15. 1, les femmes jouent un rôle crucial dans la planification car elles promeuvent l'innovation, le développement et la coopération en vue d'avantages communs.

40. Au Kirghizistan, Agency for Development Initiatives, qui est un réseau de groupes d'entraide de femmes, apporte une assistance à plus de 5 000 foyers dans les zones rurales des montagnes pour améliorer la production agricole, éliminer la pauvreté et renforcer la sécurité alimentaire et l'adaptation aux changements climatiques.

41. Au Forum sur les pays montagneux de Douchanbé, tenu en 2015, les participants ont proposé d'accorder aux femmes l'égalité d'accès à l'eau, à la terre et à d'autres droits sur les ressources dans les régions montagneuses et de créer un climat d'investissement plus favorable pour les femmes rurales qui créent des petites et moyennes entreprises dans les régions montagneuses.

Migration et urbanisation dans les zones montagneuses

42. L'émigration interne peut aboutir à l'abandon de la gestion des terres montagneuses et à la modification des moyens d'existence. Il faut accorder une attention plus grande aux liens entre les changements climatiques, la sécurité alimentaire, l'eau et l'émigration interne. La question des changements démographiques dans les Alpes a été examinée dans le cinquième rapport sur l'état des Alpes[4]. L'analyse statistique des données a permis de conclure que la population dans les Alpes n'évoluait pas de façon homogène : elle s'accroissait dans les zones alpines les plus accessibles et tendait à diminuer, encore que de façon variable, dans les zones reculées.

[3] "The final document of the fourth International Women of the Mountains Conference". Disponible à l'adresse www.womenofthemountains.org/images/2015/16-03-31-WOMC-Finalized.pdf.

[4] Secrétariat permanent de la Convention alpine, éditeur. Les changements démographiques dans les Alpes : Rapport sur l'état des Alpes, 2015. Disponible à l'adresse www.alpconv.org/en/publications/alpine/ Documents/RSA5en.pdf.

Économie des régions montagneuses et moyens d'existence (objectifs de développement durable 2, 8 et 12)

43. Le développement économique dans les régions montagneuses suit une trajectoire différente de celui des plaines. La complexité plus grande du paysage montagneux nécessite une approche intégrée pour surmonter des problèmes comme l'inaccessibilité, la fragilité et la marginalité et pour tirer parti d'atouts tels que la richesse culturelle, la diversité biologique, des produits de qualité et les connaissances traditionnelles. L'exploitation commerciale et durable de produits et services de qualité provenant des régions montagneuses représente pour les communautés montagnardes, en particulier les petits exploitants et les femmes, une possibilité non négligeable d'améliorer leurs moyens d'existence par la création d'emplois et la formation de revenus supplémentaires.

44. Un symposium international sur l'économie des montagnes, tenu à Guiyang (Chine) en mai 2014, portait sur les éléments sociaux, environnementaux et économiques interdépendants qui constituent le cadre du développement durable dans les régions montagneuses. Les participants ont convenu que la bonne gouvernance, des institutions rurales solides et des politiques inclusives étaient essentielles pour renforcer l'économie dans les zones montagneuses reculées et ont souligné l'importance de faire fond sur les connaissances traditionnelles, d'autonomiser les administrations locales et de faire participer les communautés locales à la prise de décision pour parvenir à une croissance économique durable.

45. Le réseau d'apiculteurs des forêts des Philippines, qui regroupe des entreprises productrices de miel dans les montagnes, a établi des protocoles de récolte et des normes de qualité pour le traitement du miel. Il a publié un guide sur la gestion efficace du miel à l'intention des groupeurs de miel. En 2014, les autorités provinciales de la province de Negros Occidental ont promulgué une ordonnance sur la mise en place d'une économie verte et parrainé les festivals d'exploitants agricoles biologiques de l'île de Negros, qui ont réuni les apiculteurs des montagnes et des entreprises privées de la province dans le cadre de l'association de producteurs et de détaillants Organic naNegros!.

46. En vue de démarginaliser les petits exploitants et producteurs montagnards, en particulier les femmes, et de stimuler les économies locales des régions montagneuses, le secrétariat du Partenariat de la montagne et le mouvement Slow Food unissent leurs forces pour promouvoir l'utilisation des produits provenant des montagnes en élaborant un programme d'homologation volontaire qui confèrera une image de marque aux produits de qualité provenant des montagnes. Les chaînes de valorisation sont actuellement analysées en Bolivie (État plurinational de) et au Kirghizistan pour recenser les goulets d'étranglement et y apporter des solutions. Un modèle sera élaboré en vue de sa transposition dans d'autres pays. Des initiatives similaires sont également en cours en Espagne, au Panama et en Roumanie.

Tourisme (objectif 8)

47. Les communautés montagnardes dont les écosystèmes et les modes de vie traditionnels sont bien préservés présentent un grand intérêt pour des services comme le tourisme. S'ils sont gérés de manière durable et que les communautés locales bénéficient des retombées, les services liés au tourisme tels que le ski, l'escalade, le patrimoine culturel et les pistes de randonnée peuvent contribuer au développement dans les régions montagneuses.

48. Le PNUE est un partenaire du projet intitulé « Innovation dans le tourisme rural », financé par le Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de l'Union européenne. Ce projet vise à élaborer des outils pour le développement du tourisme durable dans les zones rurales, en particulier dans les régions montagneuses, par la consultation des communautés et des programmes de formation à leur intention.

49. Lors de la réunion d'Emblematic Mediterranean Mountain Network, tenue en mai 2015 à Razlog (Bulgarie), les participants, notamment des partenaires de Bulgarie, de France, de Grèce, d'Espagne et d'Italie, ont approuvé une charte visant à protéger et développer durablement les montagnes européennes emblématiques, qui portera également sur d'autres régions montagneuses.

50. En 2014, l'Avalon Historico-Geographical Society a mis en œuvre le projet du Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)/PNUD intitulé « Écotourisme au Kazakhstan central : préservation des ressources naturelles des zones protégées et création de possibilités économiques dans les zones rurales ».

51. Une alliance des musées de montagne, dirigée par le Museo Nazionale della Montagna (Duca degli Abruzzi) de Turin (Italie), a été constituée en décembre 2015 sous les auspices du Partenariat de la montagne pour lier les activités culturelles des musées des montagnes du monde et partager les données et les collections.

Énergies renouvelables (objectif 7)

52. Les montagnes jouent un rôle important dans la fourniture d'énergies renouvelables, notamment l'hydroélectricité, l'énergie solaire, l'énergie éolienne et le biogaz pour les villes en aval et les communautés montagnardes reculées. L'hydroélectricité fournit à l'heure actuelle un cinquième de l'électricité dans le monde et certains pays dépendent presque exclusivement des régions montagneuses pour la production d'hydroélectricité. En Bolivie (État plurinational de), au Chili, en Colombie et au Pérou, 95 % au moins de l'hydroélectricité sont produits dans les régions montagneuses. Au cours des trois dernières années, l'organisation Global Himalayan Expedition, membre du Partenariat de la montagne, a promu le tourisme ayant des répercussions réduites sur l'environnement et mis en place des microréseaux solaires pour les communautés reculées de l'Himalaya qui ne sont pas connectés au réseau principal. Jusqu'ici cette organisation a pu fournir de l'électricité à 10 villages. Elle envisage d'électrifier 40 villages au cours de l'année qui vient et de toucher directement plus de 20 000 personnes.

53. La présidence de la Convention internationale pour la protection des Alpes, actuellement assurée par l'Allemagne (2015-2016), apporte son appui à la mise en

place d'un observatoire alpin virtuel et à la collecte des meilleures pratiques dans le domaine des énergies renouvelables.

Politique et lois

54. Grâce au secrétariat du Partenariat de la montagne qui leur apporte son concours depuis des années, les comités nationaux de plusieurs pays élaborent des plans stratégiques, des politiques et lois équitables et mettent en œuvre des projets de développement durable.

55. En 2014, dans le cadre d'un projet du secrétariat du Partenariat de la montagne/FAO, l'Argentine, la Bolivie (État plurinational de), le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou ont mis en place un dispositif régional permettant de régler les questions relatives aux montagnes dans les Andes. Ce projet vise également à améliorer la gestion participative des ressources naturelles dans les Andes en renforçant les institutions nationales, en portant une attention plus grande aux questions relatives aux montagnes au niveau politique et en partageant les connaissances sur les écosystèmes de montagne.

56. Un comité national sur les montagnes a été mis en place par le Chili en septembre 2014. Sept ministres et sept chefs de service ont signé un décret instituant un groupe de travail qui vise à conseiller diverses institutions gouvernementales sur les stratégies de développement durable dans les régions montagneuses du Chili.

57. Le Gouvernement péruvien a approuvé, lors d'une réunion organisée en mai 2015 à San Isidro, la constitution d'un groupe technique chargé des questions relatives aux montagnes, qui relève du Comité national sur la diversité biologique.

58. Les membres du Partenariat de la montagne en Afrique se mobilisent pour les questions portant sur les montagnes de la région. Le développement durable dans les régions montagneuses a été incorporé dans le premier forum régional africain sur les montagnes sur le thème « Vers une action pour les montagnes en Afrique », qui s'est tenu en 2014 à Arusha (République-Unie de Tanzanie). Le document final du forum comprenait les recommandations suivantes : l'élaboration et la mise en œuvre, par l'Union africaine, la Conférence des ministres africains sur l'environnement et les communautés économiques régionales, d'un programme de développement durable dans les régions montagneuses ainsi que d'une stratégie pour l'Afrique; la mise en place d'un forum régional sur les montagnes d'Afrique pour partager les connaissances, les informations et le dialogue, et l'élaboration et la mise en œuvre, par les gouvernement des pays d'Afrique, de politiques, lois et programmes spécifiques aux montagnes. Les participants au forum ont accueilli avec satisfaction le lancement d'un fonds africain pour le développement durable dans les régions montagneuses par l'Albertine Rift Conservation Society, en collaboration avec la Direction du développement et de la coopération de la Suisse. Le prochain forum mondial sur les montagnes se tiendra en 2016 en Ouganda.

59. Le PNUE a lancé Africa Mountain Atlas[5] à la quinzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, tenue en 2015 au Caire. L'Atlas comprend des cartes et des données satellite provenant de 53 pays d'Afrique

[5] PNUE, *Africa Mountains Atlas*, 2014. (Nairobi, PNUE, 2014).

pour illustrer les problèmes auxquels sont confrontées les régions montagneuses d'Afrique. Une place importante y est accordée aux forêts, aux ressources en eau et aux initiatives visant à améliorer la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés montagnardes dans toute l'Afrique. En s'appuyant sur l'Atlas et conformément au mandat conféré par la Conférence ministérielle, le PNUE élabore actuellement, de concert avec la Communauté d'Afrique de l'Est, GRID-Arendal et l'Albertine Rift Conservation Society, un rapport sur le développement durable dans les régions montagneuses d'Afrique de l'Est compte tenu de l'évolution du climat, qui sera publié en 2016.

60. Dans le document final de la Conférence ministérielle[6], les ministres africains de l'environnement ont convenu d'utiliser Africa Mountain Atlas pour prendre des mesures aux niveaux national et régional afin de renforcer le développement durable dans les régions montagneuses en mettant en place des institutions, politiques, lois et programmes et en renforçant les cadres régionaux et transfrontières existants sur la gestion durable des écosystèmes de montagne d'Afrique.

61. Le Ministère malgache de l'environnement, de l'écologie, de la mer et de la forêt a élaboré en 2015 un document- cadre national qui harmonisait le développement durable dans les régions montagneuses avec les directives relatives à l'environnement de la politique nationale générale. Le document-cadre proposait des possibilités d'incorporation du développement durable dans les régions montagneuses dans la mise en œuvre des directives relatives à l'environnement ainsi que l'établissement d'un comité national.

62. Les écosystèmes de montagne jouent un rôle crucial au Zimbabwe : ils fournissent l'eau, des aliments et la biodiversité, réglementent et limitent les conséquences des variations climatiques et de température, favorisent le tourisme et assurent la préservation de la culture. Le Gouvernement zimbabwéen a élaboré un programme ciblé pour protéger ces écosystèmes en raison de leur rôle dans la régulation de l'environnement. La protection des écosystèmes de montagne est incorporée dans la législation nationale au moyen d'un texte statutaire spécifique sur les ressources naturelles.

63. WikiAlps, plate-forme similaire à une encyclopédie, fournit des informations sur plusieurs projets de l'Union européenne sur l'aménagement du territoire, qui facilitent l'élaboration de politiques. Cette plate-forme en ligne permet d'accéder aisément à des informations produites par Alpine Space Project, programme transnational de l'Union européenne qui vise à promouvoir le développement durable dans la région alpine.

64. En 2013, le Conseil européen a invité la Commission européenne à élaborer, en coopération avec les États Membres, une stratégie de l'Union européenne pour la région alpine, qui mettait l'accent sur trois domaines : a) la croissance économique et l'innovation, pour garantir l'égalité d'accès aux emplois en faisant fond sur la compétitivité de la région; b) les transports et la connectivité, pour assurer l'accessibilité interne et externe durable; c) l'environnement et l'énergie, pour élaborer un cadre environnemental plus inclusif et des solutions énergétiques fiables et renouvelables pour l'avenir.

[6] Ministres africains de l'environnement, 2005. Cairo Declaration on Managing Africa's Natural Capital for Sustainable Development and Poverty Eradication. Disponible à l'adresse www.un.org/en/africa/osaa/pdf/au/ cap_naturalcapital_2015.pdf.

Éducation, vulgarisation, renforcement des capacités de recherche (objectifs de développement durable 8)

65. Le Programme international de recherche et de formation sur la gestion durable des régions de montagne, organisé tous les ans par le secrétariat du Partenariat de la montagne, l'Université de Turin (Italie), la FAO et la ville d'Ormea (Italie), offre depuis 2008 un cours d'été sur la gestion durable dans les régions montagneuses à l'intention des fonctionnaires gouvernementaux, des techniciens et des experts travaillant dans les régions montagneuses en développement. En 2014, le thème du cours était lié à l'Année internationale de l'agriculture familiale. En 2015, le programme portait sur la sécurité alimentaire dans les régions montagneuses. Le thème en 2016 a trait au rôle des zones protégées dans la gestion des ressources et de la diversité des régions montagneuses.

66. Un cours sur la gestion durable dans les régions montagneuses, dispensé au Costa Rica en 2015 et 2016, a été élaboré par le Centro Agronómico Tropical de Investigación y Enseñanza, la Fundación para el Desarrollo de la Cordillera Volcánica Central et l'organisme de développement ProalSUR.

67. Un cours de formation à distance sur le développement durable dans les régions montagneuses du Kirghizistan pour les adolescents des villages de montagne reculés a été conçu conjointement par les organisations non gouvernementales Ekois et Yrystan avec le soutien du pôle d'Asie centrale du Partenariat de la montagne à l'intention des parties prenantes régionales des montagnes du Tadjikistan et de la République de l'Altaï de la Fédération de Russie.

68. La Conférence sur l'avenir des montagnes, tenue à Kunming (Chine) en mars 2016, a été organisée par le Centre mondial d'agroforesterie, avec le soutien de la Direction du développement et de la coopération de la Suisse, du Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes et d'autres partenaires, pour associer la tradition à la recherche scientifique, ce qui permettra de transposer à plus grande échelle les pratiques durables visant à assurer l'avenir des régions montagneuses du monde. Mountain Futures Initiative, lancée par la Conférence, permettra d'établir une plate-forme multipartite qui mènera des recherches sur les montagnes et mettra en place des dispositifs durables permettant d'élaborer et de recenser les meilleures pratiques.

69. L'Initiative pour la recherche sur la montagne, financée par la Fondation nationale suisse pour la science, le Secrétaire d'État suisse à l'éducation et à la recherche et la Direction du développement et de la coopération de la Suisse, promeut les recherches sur l'évolution des régions montagneuses dans le monde par des projets ciblés et des manifestations et réseaux régionaux. En 2014, pour faire face à l'aggravation potentielle du réchauffement climatique en altitude et élaborer des campagnes d'observation ciblées, l'Initiative a organisé à Reno (États-Unis) une foire mondiale et un atelier sur les observatoires à long terme des systèmes sociaux et écologiques de montagne pour réfléchir à l'état de l'observation des montagnes. Elle met actuellement en place une base de données mondiale et une carte des observatoires de montagne et collabore avec l'Institut de recherche sur la montagne de l'Académie autrichienne des sciences à la mise en place d'une alliance entre la Suisse et l'Autriche pour la promotion de la recherche sur le développement durable dans les régions montagneuses d'Europe.

70. La station de surveillance du climat la plus haute en altitude dans la zone de Baltoro, au Pakistan, a été installée près de la base d'opérations K2 en juillet 2014, dans le cadre d'un projet international de surveillance promu par le Comité Ev-K2-CNR sur les stations de recherche en haute altitude.

71. Lors de la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en décembre 2014 à Lima, le président péruvien Ollanta Humala, le Ministre péruvien de l'environnement et le Secrétaire général de l'ONU ont annoncé la mise en place de l'Institut national de recherche sur les glaciers et les écosystèmes de montagne.

72. Le Forum Carpaticum 2014 *:* Local Responses to Global Challenges, tenu du 16 au 19 septembre 2014 à Lviv (Ukraine), a été organisé par Science for the Carpathians et le PNUE et a constitué une plate-forme de discussion réunissant plus de 100 scientifiques ainsi que des professionnels, des représentants d'organismes gouvernementaux et d'ONG dans les domaines de la politique, de l'économie, de l'environnement et de la gestion, qui s'intéressent aux montagnes des Carpates. Le quatrième Forum se tiendra à Bucarest en septembre 2016.

73. En collaboration avec l'Université de Genève, le PNUE a établi dans la région des montagnes du Caucase un réseau scientifique qui comprend des universités et des académies des sciences de la région du grand Caucase, notamment de l'Iran (République islamique d') et de la Turquie. Le PNUE est également un partenaire du projet, coordonné par l'Agence internationale de l'énergie atomique, sur l'évaluation des conséquences des changements climatiques et de leurs effets sur les sols et les ressources en eau dans les régions polaires et montagneuses. Enfin le PNUE collabore avec des organisations de recherche importantes à un projet de recherche du programme Horizon 2020 sur la gestion des écosystèmes intitulé « Ecopotential ». En novembre 2016, le Forum sur les montagnes du Caucase se tiendra à Tbilissi.

74. En 2013, l'initiative sur les terres d'altitude de l'Est a été lancée au Zimbabwe pour mener dans ces régions du Zimbabwe et du Mozambique voisin divers projets scientifiques portant sur des questions telles que les lacunes dans la cartographie de la biodiversité, les terres d'altitude de l'Est du Zimbabwe dans la biogéographie afromontane et les conséquences passées et actuelles des activités humaines sur les terres d'altitude de l'Est du Zimbabwe.

75. Une conférence internationale intitulée « Perth III: Mountains of our Future Earth », tenue en octobre 2015, a réuni des scientifiques de quelque 60 pays qui ont présenté les connaissances scientifiques les plus récentes sur les changements dans les régions montagneuses du monde.

Sensibilisation et mobilisation, communications et gestion des connaissances

76. Tous les ans, le 11 décembre, la communauté internationale honore les montagnes. La FAO, qui est l'organisme chef de file de l'ONU chargé des préparatifs de la célébration annuelle de la Journée internationale de la montagne, coopère avec les bureaux décentralisés, les gouvernements et les organisations de la société civile dans de nombreux pays pour organiser des manifestations qui font prendre conscience de l'importance des montagnes pour le développement durable.

La Journée internationale de la montagne est également l'occasion pour les gouvernements d'agir et de renforcer la coopération aux niveaux national et régional.

77. Le thème de la Journée internationale de la montagne en 2013 était « La montagne, un lieu de vie ». En 2014, le thème portait sur l'agriculture familiale dans les montagnes, et à cette occasion, une manifestation appelant l'attention sur les montagnes et le développement rural dans le monde après 2015 a été organisée conjointement au Siège de l'ONU à New York pour mettre en relief le rôle de l'agriculture de montagne dans l'agriculture familiale. Le thème de 2015 était la promotion des produits de montagne. La publication sur la cartographie de la vulnérabilité des populations des montagnes à l'insécurité alimentaire a été lancée à la FAO lors des manifestations de la Journée internationale de la montagne en 2015. La Convention internationale pour la protection des Alpes a organisé, avec ses partenaires dans les Alpes et au-delà, des manifestations consacrées à des lectures d'extraits de la littérature alpine moderne sur le thème « Lectures sur les montagnes ».

78. Pour mieux faire connaître le développement durable dans les régions montagneuses et susciter des mesures concrètes à cet égard, le secrétariat du Partenariat de la montagne a diffusé, en collaboration avec différentes organisations membres, des publications sur l'agriculture de montagne[7], à l'occasion de l'Année internationale de l'agriculture familiale en 2014, et sur les sols de montagne[8] pour célébrer l'Année internationale des sols en 2015. Le secrétariat du Partenariat de la montagne a également produit des feuillets d'information et des affiches sur la Journée internationale de la montagne en 2013, 2014 et 2015 dans les six langues officielles de l'ONU et diffusé, sur le site Web trilingue consacré à la Journée internationale de la montagne, des informations sur les activités portant sur la Journée, qui sont organisées par ses membres, et il a également produit plusieurs vidéos.

79. La revue internationale à comité de lecture Mountain Research and Development partage les connaissances sur les questions relatives au développement durable dans les régions montagneuses en réunissant les conclusions des recherches et les expériences de développement qui ont été confirmées.

80. La Direction du développement et de la coopération de la Suisse, le Centre pour l'environnement et le développement et d'autres partenaires ont produit un certain nombre de publications, notamment *Mountains: Our Life, Our Future* (2013), *Tourism in Mountain Regions* (2014), *Mountains and Climate Change* (2014), *Green Economy and Institutions for Sustainable Mountain Development* (2015), et *Investing in Sustainable Mountain Development* (2016). La Direction du développement et de la coopération de la Suisse a également produit des vidéos sur les montagnes et les changements climatiques et le tourisme de montagne durable.

81. Le rapport intitulé Youth Participation in the Alps, publié par la Commission internationale pour la protection des Alpes, est le premier à décrire, à l'échelle des

[7] Wymann von Dach et coll. (Sous la direction de), *Mountain Farming is Family Farming: a Contribution from Mountain Areas to the International Year of Family Farming 2014.* (FAO, Rome, 2013).

[8] R. Romeo et coll., *Understanding Mountain Soils: a Contribution from Mountain Areas to the International Year of Soils 2015*. (FAO, Rome, 2015).

Alpes, la participation des jeunes dans les parlements, les institutions et d'autres structures juridiques.

82. Aspen International Mountain Foundation, en coopération avec Telluride Institute, a mis en place VERTEX, site Web qui est une plate-forme promouvant la participation des membres du Partenariat de la montagne et d'autres parties prenantes d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et de la région des Caraïbes en facilitant le dialogue et les échanges.

83. Un festival de la montagne d'une semaine a été organisé à l'occasion de l'Exposition universelle en juin 2015 à Milan (Italie). Ces manifestations, organisées par le Ministère italien de l'environnement (en tant que délégation italienne à la Convention internationale pour la protection des Alpes), en collaboration avec le PNUE, les secrétariats la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates et du Partenariat de la montagne et l'Académie européenne de Bolzano, portaient sur le développement durable dans les régions montagneuses dans le contexte de la sécurité alimentaire.

84. Le deuxième Forum mondial de la montagne s'est tenu à Cusco (Pérou) en mai 2014 et a réuni quelque 200 parties prenantes des montagnes du monde entier pour promouvoir des mesures concrètes en faveur du développement durable dans les régions montagneuses et apporter des contributions aux négociations multilatérales sur le Programme 2030 et l'Accord de Paris.

Partenariats, coopération transfrontière et conventions

85. Le Partenariat de la montagne, alliance établie sous les auspices des Nations Unies, compte à l'heure actuelle plus de 270 membres, dont des gouvernements, des organisations intergouvernementales et des groupes importants. Il réunit des pays, des groupes et des organisations qui œuvrent en faveur d'un objectif commun : améliorer la vie des populations des montagnes et protéger les environnements de montagne dans le monde entier.

86. Le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes met actuellement en œuvre un plan d'action à moyen terme (2013-2017) qui comporte six programmes régionaux promouvant des politiques et pratiques de préservation des régions montagneuses. Les principales caractéristiques de ces programmes régionaux sont les suivantes :

a) L'adaptation au changement : des solutions innovantes pour la diversification des moyens d'existence et des possibilités d'augmentation du revenu pour les communautés montagnardes, qui sont notamment le développement de chaînes de valeur, des systèmes d'alerte rapide en cas d'inondation et des stratégies communautaires de gestion des ressources en eau au Bangladesh, au Bhoutan, en Inde, au Myanmar, au Népal et au Pakistan;

b) Les paysages transfrontières : un cadre de coopération régionale portant sur le paysage sacré du Mont Kailash, qui regroupe la Chine, l'Inde et le Népal, pour assurer la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles et la mise en place d'un cadre de suivi social et écologique à long terme; la mise en œuvre d'une initiative visant à réduire les émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts au Bhoutan, en Inde, au Myanmar, au Népal et au Pakistan;

c) Les bassins hydrographiques : la gestion des bassins hydrographiques dans les systèmes régionaux d'alerte rapide en cas d'inondation concernant le Gange, l'Indus et le Brahmapoutre grâce à l'échange systématique de données entre le Bangladesh, le Bhoutan, le Népal et le Pakistan; des systèmes communautaires d'alerte rapide en cas d'inondation et la compréhension des liens entre l'eau et l'alimentation;

d) La cryosphère et l'atmosphère : l'élaboration de la première base de connaissances détaillées sur la neige, les glaciers, le pergélisol, les lacs glaciaires au Bhoutan, au Népal et au Pakistan, qui permet d'améliorer la compréhension de la dynamique de la cryosphère et les liens avec les réseaux internationaux de recherche;

e) Le système régional d'information sur l'environnement de montagne : une plate-forme d'information pour les opérations de secours d'urgence et de relèvement en cas de tremblement de terre, qui fournit des données crédibles et à jour et qui permet au Gouvernement népalais et à d'autres pays de l'Himalaya d'évaluer les risques de catastrophe;

f) Himalayan University Consortium : la promotion d'un réseau d'universités régionales qui produiront des connaissances de qualité et renforceront les capacités des jeunes scientifiques ainsi que les compétences permettant d'assurer le développement durable dans les régions montagneuses.

87. En vue de mobiliser l'adhésion et l'appui à la coopération régionale pour le développement durable dans les régions montagneuses, le Partenariat du Hindu Kush himalayen pour le développement durable dans les régions montagneuses a été approuvé en 2016 par les ministres et les représentants gouvernementaux de niveau élevé de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan, du Myanmar, du Népal et du Pakistan, les délégués de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes. Le Partenariat vise à promouvoir l'action pour les montagnes, dans le contexte de l'Accord de Paris et du Programme 2030, en particulier l'objectif 17 du Programme 2030, qui vise à revitaliser le Partenariat mondial pour le développement durable.

88. En 2013, le Gouvernement suisse a lancé un programme pour promouvoir le développement durable dans les régions montagneuses pour le changement à l'échelle planétaire, qui lie des aspects du développement durable dans les régions montagneuses à des questions mondiales telles que l'eau, la sécurité alimentaire, l'énergie, les migrations et les phénomènes climatiques extrêmes. Ce programme cible quatre grandes régions montagneuses et coopère avec le Centre pour le développement et l'environnement, l'Albertine Rift Conservation Society, le Consortium pour le développement durable de l'écorégion des Andes, la Fondation pour le développement durable des régions de montagne, le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, l'Université d'Asie centrale et l'Université de Zurich.

89. Le Protocole sur la gestion durable des forêts et le Protocole sur le tourisme durable à la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates sont entrées en vigueur en 2013. Le Protocole sur les transports durables a été adopté par la quatrième session de la Conférence des Parties en septembre 2014.

90. La Déclaration commune Conférence alpine- Convention sur les Carpates sur l'adaptation aux changements climatiques a été adoptée par la treizième Conférence

alpine en novembre 2014 à Turin (Italie) et par la quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates, tenue en septembre 2014 à Mikulov (République tchèque); elle a été conjointement présentée à la vingtième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en décembre 2014 à Lima (Pérou).

91. La délégation italienne à la Convention internationale pour la protection des Alpes, le PNUE, les secrétariats de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates et du Partenariat de la montagne ont apporté leur concours à l'organisation, en novembre 2015 à Vintimille (Italie), d'une conférence internationale pour constituer un réseau pour les montagnes méditerranéennes et décider des points de départ et projets communs pour le développement durable dans les montagnes de la région de la Méditerranée.

Recommandations

92. Le Programme 2030 et l'Accord de Paris sont des occasions uniques de relever les défis complexes et multiples auxquels sont confrontés les écosystèmes de montagne et les peuples montagnards et soulignent la nécessité d'examiner de toute urgence le développement durable dans les régions montagneuses. L'Assemblée générale souhaitera peut-être examiner les recommandations suivantes:

Recommandations concernant les processus internationaux

93. Les recommandations comprennent les éléments suivants :

- renouveler les efforts visant à accorder aux questions relatives aux montagnes une plus grande priorité dans les programmes et processus de développement et à les incorporer dans les trois Conventions de Rio en mettant en place ou en renforçant les dispositifs et programmes de travail spécifiques aux montagnes;
- soutenir la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable liés aux montagnes, notamment lesobjectifs 6 et 15, ainsi que les objectifs qui sont étroitement liés aux écosystèmes de montagne et aux populations montagnardes, en particulier les objectifs 1, 2, 4, 5, 8, 10, 12, 13 et 17.
- promouvoir, selon qu'il conviendra, les mécanismes régionaux permettant une coopération coordonnée et intégrée entre les pays en vue du développement durable dans les régions montagneuses et soutenir les dispositifs existants, tels que ceux qui relèvent de la Convention alpine, de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates et du dispositif régional des Andes, et promouvoir l'échange des données d'expérience et des enseignements tirés de l'expérience;

Recommandations concernant le développement durable dans les régions montagneuses

94. Les recommandations comprennent les éléments suivants :

- encourager les États Membres à inclure des politiques concernant les régions montagneuses dans les stratégies nationales de développement durable, à renforcer les comités, organismes et mécanismes nationaux ou à en créer de

nouveaux pour renforcer la collaboration intersectorielle en faveur du développement durable dans les régions montagneuses;

- veiller à ce que les groupes marginalisés, en particulier les femmes, les filles et les peuples autochtones, soient pris en considération dans les politiques et dans la planification relatives au développement dans les régions montagneuses, qu'ils bénéficient des programmes de protection sociale et en particulier, que l'accès aux terres et aux ressources naturelles au sujet desquels des accords ont été conclus soient respectés et que le multiculturalisme ces régions soit apprécié à sa juste valeur;
- Soutenir des programmes d'éducation, de vulgarisation et de renforcement des capacités, notamment au sein des communautés locales montagnardes et des parties prenantes intéressées, en vue de promouvoir le développement durable dans les régions montagneuses à tous les niveaux, en tirant parti en particulier des données d'expérience du Programme international de recherche et de formation sur la gestion durable des régions de montagne.

Recommandations concernant les mécanismes financiers

95. Les recommandations comprennent les éléments suivants :

- accroître les flux d'investissement et de financement pour le développement durable dans les régions montagneuses grâce à la participation des principaux partenaires, du secteur privé, des fondations et des autorités locales;
- encourager les États Membres à accéder aux mécanismes financiers (tels que le Fonds vert pour le climat et le FEM) pour promouvoir la lutte contre les changements climatiques dans les régions montagneuses;
- appuyer financièrement le Centre pour la montagne nouvellement lancé;
- examiner des modalités novatrices de financement telles que la rémunération des fournisseurs de biens et services issus des écosystèmes de montagne qui fournissent ces biens et services d'une manière qui favorise le développement durable et la bonne intendance de l'environnement .

Recommandations concernant la sensibilisation au développement durable dans les régions montagneuses

96. Les recommandations comprennent les éléments suivants :

- promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de communication, de renforcement des capacités, de sensibilisation et d'information en faveur du développement durable dans les régions montagneuses à tous les niveaux, en tirant parti des possibilités offertes par la Journée internationale de la montagne, célébrée chaque année le 11 décembre, et d'autres journées internationales et mettre à profit l'audience potentielle des ambassadeurs de la montagne, tels que les célébrités, les jeunes et les représentants gouvernementaux, pour atteindre un public plus large;
- soutenir les efforts de collaboration du Partenariat de la montagne et encourager la participation des organismes compétents du secteur public, de la société civile et du secteur privé au Partenariat.

Recommandations concernant la recherche

97. Les recommandations comprennent les éléments suivants :

- encourager des activités de recherche coordonnées et promouvoir la collecte de données ventilées pour mieux comprendre les facteurs environnementaux, économiques et sociaux à l'origine des changements qui touchent les régions montagneuses, et approuver l'établissement de centres et réseaux régionaux pour mieux appréhender la vulnérabilité des communautés montagnardes et pour recueillir des données fiables permettant de fournir des conseils pratiques visant à renforcer leur résilience.